

103

Cher Camarade,

Comme nous en avons informé d'autre part, par suite de la réduction considérable de la place occupée par l'exposition de Nice, il a été prévu, par les organisateurs, une nouvelle conception de l'exposition qui ne nous donne pas satisfaction, mais à laquelle nous sommes obligés pourtant de nous soumettre.

Nous aurons donc un petit stand de 3m. environ pour l'exposition Générale de l'Imprimerie à l'Ecole - et ce ne sera pas de reste pour exposer nos diverses réalisations, ainsi que notre matériel.

D'après les lettres reçues d'autre part de Mlle Flayol, il est entendu qu'on nous accordera 5 emplacement d'école, de 1 m. environ chacune. Dans ces emplacements, les écoles devront exposer pour ainsi dire à titre personnel, en condensant leur effort sur un aspect particulier et original de leur activité.

Nous avons examiné les diverses possibilités de notre groupe, nous n'avons pas perdu de vue non plus la nécessité d'organiser en même temps une exposition de la coopé à St Paul même, exposition qui sera une affirmation éclatante de notre vitalité.

Cette circulaire est donc adressée aux camarades suivants que nous avons jugés les plus à même de préparer l'exposition indiquée:

- Bourguignon, Var, exposera ce qui se rapporte à la correspondance interscolaire Internationale et nationale peut-être aussi. ( Il réservera une part plus importante encore à notre exposition de St Paul - il faudra aussi quelque chose pour Bordeaux)
- DAVAU Indre et Loire, pourrait présenter l'utilisation dans les classes du FICHER SCOLAIRE et du FICHER-DE CALCUL: fiches classées, fiches préparées, fiches exposées, etc...
- RUCH Bas-Rhin, pour tout ce qui est expression graphique: nouvelle écriture, gravure sur linoléum, autre gravure, frises, etc...
- Mme LAGIER - BRUNO Hautes Alpes, apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école maternelle par l'Imprimerie à l'Ecole
- ALziary Var: le travail à l'imprimerie dans une école à classe unique, modalité des activités aux divers cours - résultats obtenus, etc...

Chacun de vous reste libre d'organiser cette exposition à sa guise, en y joignant imprimés-illustrés et rehaussés de couleurs, graphiques, photos si possible, etc.,,

Je me tiens à votre disposition pour vous faire parvenir si nécessaire papier ou carton, ou tous autres articles.

En principe les envois doivent être faits directement. Mais comme nous sommes si près de Nice, et qu'il vaut bien mieux que nous veillions personnellement à cette installation, vous pouvez m'adresser les documents nécessaires à St Paul gare St Paul, avant le 20 JUILLET DERNIER DDLAI.

Vous disposez donc de 1 m. de table et de 1m. de murs pour l'exposition de documents.

Me dire par un mot si vous acceptez de vous charger de ce travail

C. FREINET

Saint-Paul Alpes Mmes

Le 7 juillet 32

Circulaire à quelques camarades adhérents à l'Imprimerie.

Chers Camarades,

Vous savez que la Coopérative de l'Enseignement Laïc est effectivement sous le contrôle de la Fédération de l'Enseignement puisqu'un article de nos statuts réserve aux Syndicats de l'Enseignement la présentation des membres du C.A.

En fait donc, la Coopérative est oeuvre fédérale, et c'est pourquoi d'ailleurs le rapport moral de Serret aussi bien qu'un rapport récent de la Secrétaire Pédagogique (à propos de la Commission Pédagogique Fédérale) citent nos réalisations parmi les oeuvres Fédérales.

Vous savez sans doute aussi qu'une vieille animosité - dont nous nous expliquons mal l'origine - a toujours dressé contre nous les Bouet et l'Ecole Emancipée. Le différend devenait si aigu que nous avions dû faire au Congrès de Marseille, il y a deux ans, l'historique complet de l'affaire. Mon exposé AVAIT ETE APPROUVE à l'UNANIMITE DES PRESENTS DE TOUTES TENDANCES INDISTINCTEMENT.

Qu'y a-t-il de nouveau depuis ? L'hostilité persistante des Bouet et mon offre continue, et peut-être exagérée de mettre notre effort et notre travail au service de l'Ecole Emancipée.

Les griefs que les Bouet peuvent se faire ? Relisez dans l'article de G. Bouet la lettre que j'ai adressée à Serret au sujet de l'offre de Lapière, ainsi que la réponse de Serret. Concluez si vraiment un esprit honnête peut soupçonner là-dedans une manoeuvre quelconque, et si G. Bouet avait le droit de douter de ma bonne volonté.

Nous exposerons à nouveau l'affaire complète à Bordeaux et je suis certain que, comme à Marseille, l'unanimité des adhérents nous donnera raison.

Les calomnies de G. Bouet ne seraient encore rien si ma seule personnalité était en cause.

Il y a bien plus grave, vous l'avez vu: c'est toute l'oeuvre coopérative - qui est l'oeuvre de tous et non la mienne seule - qui est ridiculisée, basement insultée, condamnée avec la dernière des perfidies. Avec une audace digne des plus impudents mouchards, G. Bouet donne à nos adversaires les arguments qui nous seront servis chaque fois qu'on voudra injustement nous condamner. Voyez tout ce que G. Bouet trouve à dire de LA GENÈRE laquelle tant de camarades se sont dévoués et attachés. Et cette critique des soit-disant devoirs d'enfants ? Et qui accuse-t-elle donc de " mentir aux enfants ".

Nous disons :

1e - Que ces critiques sont grossièrement injustes, et vous le savez ;

2e - Que, ce faisant, G. Bouet sabote sciemment une oeuvre fédérale; qu'elle démolit l'effort patient de 25 à 400 instituteurs de la Fédération, qu'elle se moque impudiquement de tous ceux qui, au même titre que nous, sont des coopérateurs et non des suiveurs

Nous ne devons pas supporter ce sabotage sans précédent.

103 bis

Nous vous demandons :

1<sup>e</sup> - D'écrire, soit à la rédaction de l'E.E., soit au Secrétaire Fédéral votre nette désapprobation comme l'ont déjà fait de nombreux camarades;

2<sup>e</sup> - De faire voter par votre Syndicat un ordre du jour de protestation dont nous donnons un modèle possible :

" Le Syndicat de l'Enseignement de ....  
Après avoir pris connaissance de l'article de G. Buet Bouet paru dans l'Ecole Emancipée du 5 juillet et intitulé : la fin d'une équivoque,

Considérant :

- Que la Coopérative de l'Enseignement est oeuvre fédérale,
- Que les réalisations de cette Coopérative sont toujours citées dans les rapports moraux du S.F. et sont d'ailleurs tout à l'honneur de la Fédération,
- Que plusieurs centaines de camarades de la Fédération pratiquent l'imprimerie à l'Ecole, que plus d'un millier d'entre eux sont abonnés à LA GERBE et aux Extraits de la Gerbe.

Proteste contre la légèreté avec laquelle G. Buet Bouet attaque et essaye de ridiculiser une entreprise que l'E.E. aurait dû sans cesse soutenir,

Demande que la vérité soit rétablie dans un prochain numéro de l'Ecole Emancipée. "

3<sup>e</sup> - De faire enfin en faveur de la Coopérative et de ses diverses réalisations le maximum de propagande.

Nous serions obligés aux camarades de nous faire tenir double des protestations ou des ordres du jour qui pourront être votés.

Nous précisons que cette lettre n'est en aucune façon une action fractionnelle destinée à servir une tendance. Seul le souci de sauvegarder la vie et l'avenir de la Coopérative nous dicte cette conduite.

Nous adressons d'ailleurs cette circulaire à tous les camarades que nous croyons susceptibles d'agir de quelque façon sans considérer s'ils sont partisans de telle ou telle tendance.

Attention donc : ce que nous faisons nous le faisons au grand jour, mais qu'en ne déforme pas nos intentions.

Et vous, coopérateurs, vous n'avez pas le droit de vous taire....

Bien fraternellement,

C. Freinet.



Le B.F. demande à la C.A. de la Coopé de se désolidariser nettement et publiquement de Freinet, faute de quoi il se verra dans l'obligation de proposer au Congrès Fédéral de Bordeaux une rupture totale avec un groupement qui tenterait de porter atteinte à l'E.E., revue officielle de la Dédération, que les Syndiqués ont le devoir de défendre."

Nous ne reprendrons pas l'affaire depuis le début - ce qui nous ferait remonter à 5 ou 6 ans - Il nous suffira de dire que nous avons un dossier complet qui ne contient ni ergotage ni littérature mais seulement le double des lettres échangées et les lettres reçues. Ces documents montrent lumineusement que, loin de vouloir jamais nuire à l'E.E. ni à la Fédération, j'ai toujours fait des efforts considérables et indéniables pour que notre travail serve notre idéal et nos organisations. Je n'ai par contre rencontré à l'E.E. notamment qu'incompréhension, accusations réitérées haine allant jusqu'au sabotage conscient.

Vous n'êtes pas obligé de me croire sur parole... Je vous dirai alors que ce dossier, lu par moi à l'A.G. de la Coopé de Marseille en 1930 a été APPROUVE A L'UNANIMITE de tous les présents de diverses tendances, y compris des membres du S.N. adhérent à la Coopé. Aucun doute ne peut donc subsister sur l'honnêteté et la continuité de nos efforts.

Les 30 ou 40 adhérents présents à Marseille, les autres camarades qui à Bordeaux, connaîtront le dossier, ne pourront pas ne pas approuver avec la même unanimité ce que j'ai fait.

Un vigoureux ordre du jour fut voté à l'unanimité par nos adhérents de Marseille. Nous avons peut-être eu tort de ne pas nous en tenir là... J'attendis vainement à Marseille jusqu'à la dernière minute.

Le Congrès se sépara SANS AVOIR VOULU NOUS ENTENDRE, et les efforts déployés par quelques amis pour discuter avec G. Bouet se heurtèrent à la colère et à la méchanceté de cette dernière.

J'aurais pu alors, comme je l'écrivis ensuite à Serret nouveau Secrétaire Fédéral, m'en tenir à la motion votée à l'A.G. et rompre avec l'E.E. Mais l'affaire n'avait pas été discutée, un nouveau secrétaire venait d'être nommé. Je fis encore un geste de concorde que je regrette aujourd'hui: j'adressai à Serret le dossier complet lu à Marseille. Serret le lut et se garda bien de faire la moindre observation, tellement sans doute il fut convaincu et impressionné.

Un accord intervint effectivement entre Serret et moi, et la Coopé ensuite: l'E.E. donnerait à la Coopé 2 pages par mois. Les articles passeraient par H. Ballanche Secrétaire Pédagogique, car je ne voulais plus avoir affaire avec les Bouet.

Tout alla passablement jusqu'à la fin de l'année.

Vinrent les préliminaires de l'édition du fichier de calcul. Avant de commencer cette édition j'écrivis encore une fois à J. Ballanche pour offrir cette réalisation à l'E.E. et à la Fédération, mettant toute ma bonne volonté et toute notre documentation à leur service.

J. Ballanche me signifia son accord: "D'ici le Congrès vous avez le temps de présenter votre idée, de rappeler le travail fait par le groupe de l'Imprimerie, et de susciter des discussions. Je résume: 1c - La discussion s'ouvre dans l'E.E. - 2c - La rédaction nous fait part de son avis - 3c - La réalisation se décide à Limoges à la réunion des amis de l'E.E. et à celle de l'Imprimerie."

J'écrivis donc l'article que J.B. transmit à l'E.E. LA CENSURE DES BOUET EMPECHA LA PUBLICATION DE CET ARTICLE transmis conformément à notre accord.

Toutes mes réclamations furent inutiles. L'article ne passa pas et les Bouet ne donnèrent aucune explication.

A partir de ce moment - et je l'ai signifié nettement à Limoges - nous avons considéré l'accord comme dénoncé par l'E.E. elle-même et nous n'en avons plus jamais ni parlé ni fait état - et aucune lettre ni de J. Ballanche ni de Serret ne l'a rappelé depuis un an.

Si même cet accord avait continué l'E.E. s'est chargée de le dénoncer une seconde fois: Vers janvier j'ai adressé à l'E.E. un long article documentaire sur le Camescasse dont la Coopé a entrepris la vente. Cet article, j'insiste, n'était pas un article de pure propagande, mais bien un

article documentaire qui aurait certainement intéressé les lecteurs. J'y avais joint un cliché (pas un dessin, un cliché). Rien n'a passé, sans que les Bouet aient jamais daigné nous donner les raisons de cette censure. Ils ne nous ont pas même renvoyé le cliché.

C'est mentir sciemment que d'affirmer maintenant que j'ai moi-même dénoncé l'accord alors que, entre temps, et cette année encore, j'ai régulièrement communiqué à Gauthier les documents pouvant prendre place dans le cours d'histoire de l'E.E. ainsi que les publications se rapportant aux examens, que Gauthier a d'ailleurs utilisé de façon fort intéressante.

Vous avez lu enfin la lettre adressée à Serret au sujet de l'offre de Lapière. N'ai-je pas agi en syndiqué trop dévoué et comment peut-on ridiculiser cette offre? N'est-il pas naturel de demander qu'on m'indique les sujets à traiter? L'I.T.E. l'a bien fait pour deux articles que je viens de lui fournir, pourquoi l'E.E. qui censure notre travail ne le ferait-elle pas sans parler pour cela d'atteinte à la liberté réciproque.

Enfin, est-ce que dans l'article incriminé par nos adversaires, je ne me mets pas à nouveau au service de la Fédération?

Resterait l'article en question. Je vous demande de le relire attentivement. Il contient certes des critiques, que tout le monde fait à voix basse, et qu'il est de notre droit et de notre devoir de Syndiqué co-propriétaire de l'E.E. de faire comme nous l'entendons.

Critique signifie-t-il sabotage? L'E.E. et les Bouet seraient-ils tabous? Eux seuls auraient-ils le droit de médire de notre oeuvre à laquelle ils n'ont rien à voir puisqu'ils ne sont pas coopérateurs? Et nous ne pourrions pas apporter de justes critiques à une revue qui nous appartient?

Non, pas d'équivoque: si même certains passages de notre article ont pu être mal interprétés, il y a une chose que je puis à nouveau affirmer publiquement parce qu'elle est en moi: je n'ai jamais, en aucune façon, voulu saboter quoi que ce soit, ni nuire de quelque façon que ce soit à l'E.E. Au contraire, je l'ai montré.

L'attaque est nette.

On voudrait que le C.A. se désolidarise d'avec Freinet. C'est Freinet qui gêne parce que M.O.R. (affirmation de Labesque au C.S. de la Gironde le 13 juillet)

Alors on veut pour détacher de lui des camarades. On fait plus: On ne craint pas d'attaquer perfidement et de saboter sciemment une oeuvre Coopérative.

Le C.A. puis l'A.C.M. de Bordeaux que je saisirai en détail de l'affaire décideront en toute liberté.

Personnellement, tant que l'E.E. et la Fédération ne reconnaîtront pas leurs torts, je ne puis plus être un ami de l'E.E., je ne puis plus faire un geste en faveur de la Fédération.

On a voulu nous atteindre sur le terrain des tendances. Mais j'en fais le C.A., j'en fais nos camarades juges. A aucun moment depuis des années, aucun esprit de tendance quelconque n'a apporté le moindre trouble dans le fonctionnement de la Coopérative, ce qui ne nous empêche pas de rester fermement et virilement dans la bonne ligne révolutionnaire.

Camarades Coopérateurs, vous devez défendre votre travail. Et si vous pensez - comme j'en ai la conscience, que j'ai fait tout mon devoir de coopérateur et de syndicaliste révolutionnaire, vous pourrez critiquer tel et tel détail de notre action - c'est votre devoir - mais, comme à Marseille, comme à Limoges, vous montrerez que la Coopé est un bloc solide et vivant que les politiciens n'arriveront pas à désagréger."

ERRATA: Page 2 14e ligne: lire: accusation réitérées allant jusqu'au sabotage conscient.

27e et 28e lignes: lire: se heurtèrent à une fin catégorique de non recevoir de cette dernière.

Comme nous en étions certain, le C.A. de la Coopé a déjà réagi.

Vaici l'ordre du jour voté par le C.A.

" Le C.A. de la Coopé réuni à Bordeaux le 13 juillet 1932 prend acte de l'affirmation constante et réitérée de Freinet de faire servir son travail à l'E.E. et à la Fédération.

Rappelle que Freinet était bien libre, en tant que syndiqué disposant de son droit de critique, d'écrire sans être taxé de boycottage des "oeuvres fédérales" l'article qui lui est incriminé, d'autant plus qu'on trouve dans cet article la déclaration suivante: "Nous restons personnellement à l'ENTIERE disposition de la Fédération de l'Enseignement et de l'I.T.E., pour toutes les collaborations ~~possibles~~ précises qu'elles croiront devoir nous demander."

Constata que la polémique engagée aboutit à atteindre, derrière Freinet, l'oeuvre Coopérative tout entière.

Se solidarise entièrement avec Freinet dont l'action Coopérative est foncièrement unitaire.

Proteste contre les accusations calomnieuses de G. Bouet et contre les affirmations erronées de l'ordre du jour du B.F.

Se déclare prêt à continuer une collaboration qui devrait être fructueuse entre la Coopé et la Fédération dès que les rectifications nécessaires auront été données par les responsables."

Le C.S. du Syndicat de la Gironde a voté également un ordre du jour de protestation que le manque de place nous empêche d'insérer ici.

Je reçois enfin aujourd'hui même l'Ecole Emancipée du 17 juillet. Elle publie une courte réponse à l'article de F. Derouret-Serret. Alors que j'avais indiqué en fin de l'article, " je demande que mon article passe intégralement sans note de la rédaction", l'article a été très habilement encadré entre l'ordre du jour du B.F. contre moi, et une note de la rédaction qui contredit, sans preuve naturellement, ce que je dis dans mon article. Je laisse les camarades juges du procédé, et je pense qu'ils comprendront que, dans ces conditions, je ne puisse plus, en aucune façon, collaborer à l'E.E.

QUESTION PRATIQUE: A Bordeaux, les adhérents auront à se prononcer sur le vote de la motion suivante:

" Comme sanction de la discussion et des débats, l'Assemblée Générale de la Coopérative décide la rupture de toutes relations pédagogiques avec l'Ecole Emancipée et la Fédération de l'Enseignement tant que l'une et l'autre n'auront pas reconnu leurs erreurs et réparé dans la mesure du possible le tort qui a été causé à la coopérative par les attaques inconsidérées des uns et des autres." ( 1 ) ( Motion acceptée par le C.A. )

(2) LE MATERIEL : Le Congrès l'examinera rapidement. Prière de donner toutes critiques et suggestions: parties à modifier, à améliorer, nouveautés à étudier, etc...

(3) LE SERVICE DE LIVRAISON: En avez-vous eu satisfaction? Quelles améliorations devrions-nous y apporter?

( 4 ) A mesure que le chiffre d'affaires croît les difficultés sont de plus en plus grandes pour faire rentrer les fonds en temps voulu - et c'est bien gênant pour la trésorerie. Pagès propose d'étudier un système de vente à crédit avec traites fin de mois pour les livraisons moyennes, et traites mensuelles pour les livraisons importantes. Etes-vous d'avis que cette suggestion doive être retenue? Suggestions si possible.

( 5 ) MODIFICATIONS AUX STATUTS: 1<sup>o</sup> - Le titre légal de la Coopé est Cinémathèque Coopérative de l'Enseignement. Etes-vous d'avis que des consultations juridiques soient entreprises, et le nécessaire fait si possible pour que nous prenions officiellement notre nom d'usage - Coopérative de l'Enseignement laïc?

2<sup>o</sup> - Il nous est défendu actuellement de vendre aux non-adhérents. Cette clause des statuts est bien préjudiciable à notre essor commercial et à notre trésorerie, car nous aurions tout avantage à vendre le plus possible de camascasses et d'éditions - pour le plus grand bénéfice de nos adhérents. Accepteriez-vous éventuellement une modification des statuts ~~permettant~~ dans ce sens?

5---

Nous ne pouvons pas vous soumettre de textes précis car les consultations à cet effet ne sont pas encore terminées. Mais il vous est certainement possible de vous prononcer dès maintenant par un vote de principe. ( Nous ajoutons que, actuellement, la vente des caméscopes et des éditions est une de nos plus sûres sources de revenus et nous permet de parer au déficit dans d'autres rayons. )

( 6 ) - LE BULLETIN : Voir l'article de Freinet dans le Bulletin de mai. Ils donnent tous les éléments susceptibles d'éclairer la discussion. Nous proposons la publication d'un Bulletin de 56- 64 pages pour un abonnement de 25 frs. Êtes-vous partisan?

Nous demanderons l'abonnement obligatoire pour les adhérents, de quelque service qu'ils se réclament.

Pour la composition des rubriques, êtes-vous d'accord avec les grandes lignes du projet de Freinet? Donnez toutes suggestions à ce sujet ainsi que sur les collaborations nouvelles possibles. (Nous indiquer de bons annonceurs si possible)

( 7 ) EXTRAITS DE LA GERBE : La parution très régulière cette année n'a suscité pensons-nous aucune critique spéciale. La discussion à ce sujet sera sans doute très réduite. Nous continuerons l'an prochain ce que nous avons fait. Votre avis? Suggestions?

( 8 ) LA GERBE : Vous avez suivi notre effort, vous avez vu les progrès réalisés. Voir circulaire No 4, et si vous n'avez pas encore répondu au questionnaire qu'elle contient faites-le sans retard afin que nous puissions présenter à Bordeaux un compte-rendu complet et circonstancié. (Chaque No de La Gerbe nous coûte environ 900 frs. Nous avons actuellement 1600 abonnés ou services au numéro. Le déficit mensuel reste donc d'environ 100 frs. Dans l'ensemble, pour ce premier exercice, ce déficit sera de plusieurs milliers de francs - les chiffres exacts seront fournis à Bordeaux - j'attends la facture de l'imprimeur - Malgré cela, et étant donné que ce déficit est largement couvert par les bénéfices des Extraits nous proposons de continuer notre effort pour LA GERBE tout en tâchant de recueillir le chiffre d'abonnés qui nous permettra de vivre normalement.) Des numéros anciens sont gratuitement à votre disposition.

( 9 ) BIBLIOTHEQUE DE TRAVAIL : Vous avez vu les deux premiers fascicules. Vous verrez un rapport complémentaire à ce sujet sur le bulletin de juillet que vous allez recevoir. Approuvez-vous notre initiative et notre action? Suggestions pour l'avenir?

( 10 ) FICHER SCOLAIRE COOPERATIF : Approuvez-vous les explications données par nous dans le Bulletin de Juin?

( 11 ) FICHER DE CALCUL : Approuvez-vous les projets mis en train actuellement pour la préparation d'un fichier de calcul complet? Pouvez-vous y collaborer? Comment?

( 12 ) DICTIONNAIRE POUR ENFANTS : Approuvez-vous ce projet? Pouvez-vous y collaborer?

( ~~XXX~~ 13 ) SERVICE DE FOURNITURES SCOLAIRES CAHIERS ECOLEIERS. Prière de répondre au questionnaire paru à la Circulaire No 4.

( 14 ) N'oubliez pas de renvoyer les questionnaires de correspondances interscolaires nationales et internationales, et de disposer de votre bon pour pouvoirs si vous ne venez pas à Bordeaux.

( 15 ) Viendrez-vous à Nice? Assisterez-vous au Congrès ~~XXXX~~ Pédagogie de l'Imprimerie à St Paul le 7 et 8 août?

( 16 ) LE CINEMA : Quelles critiques avez-vous à faire à ce service? Suggestions.

- ( 17 ) LA RADIO ( Voir rapport de Fragnaud ) Critiques et suggestions  
 ( 18 ) LE PHONO : ( Voir rapports de Pagès ) Critiques et suggestions.  
 ( 19 ) Etes-vous partisan de l'édition de disques de Chants, de disques pédagogiques ( voir rapport Pagès ) Seriez-vous acheteur éventuellement ?  
 ( 20 ) Etes-vous partisan de l'édition de disques de ~~Rhénans~~ espéranto (Projet Bourguignon du Bulletin de Huillet) Seriez-vous acheteur éventuellement ?

Les négociations commerciales qui se poursuivent encore ne nous permettent pas de vous donner actuellement des chiffres précis qui seront peut-être donnés à Bordeaux. Il est entendu que ces éditions ne seront entreprises, après votre adhésion de principe, que si le C.A. en voit la réalisation favorable au point de vue commercial.

Si autant que possible établir sur feuilles séparées les rapports concernant le Cinéma, la Radio, les Disques, la Correspondance interscol. que je transmettrai au rapporteur.

- ( 21 ) CORRESPONDANCE INRESCOLAIRE INTERNATIONALE : Voir rapports de Bourguignon : Critiques et suggestions.

&&&

Nous demandons à tous les adhérents de répondre sans faute dès la réception de cette circulaire. Nous pourrons alors faire du bon travail Coopératif. N'attendez pas, car le temps presse. Si vous ne répondez pas avant le 28 courant prière d'adresser votre rapport sans faute le 29 au plus tard à FREINET, chez Boyau à Camblanes Gironde.

Nous comptons sur votre dévouement et votre célérité à tous.

&&&

#### SERVICE COOPERATIF DE DEVELOPPEMENT DE PHOTOGRAPHIES.

Le besoin de plus en plus pressant que nous aurons à l'avenir de vos diverses documentaires tant pour La GERBE ou LE FICHER que pour d'autres entreprises dont nous parlerons en temps voulu, nous engage à faciliter aux adhérents la prise de photos diverses POUVANT ETRE UTILISEES A DES FINS PEDAGOGIQUES.

Nous avons donc créé un service de développement de photos pour nos adhérents.

Il leur suffira d'envoyer leurs films ~~en~~ PHOTOGRAPHIQUES ou leurs plaques à Monsieur Paul Q u i n s i e r, photographe COOPERATIF 15 rue du Soleil Nice ( Ne pas oublier Coopératif, ni votre adresse.

Le développement, avec une épreuve, sera fait aux conditions suivantes

F o r m a t s	D é v e l o p p e m e n t s		Tirage bromure (1'épreuve)
	Plaques et films Packs	Films en rouleaux	
V.P. 4 X 6	0,20	1,10	0,30
6 X 9 - 6 X 6	0,20	1,10	0,35
7 X 11 - 45 X 107	0,30	1,30	0,40
8 X 10 - 9 X 9	0,30	1,30	0,40
6 X 13 - 7 X 13	0,45	1,60	0,45
9 X 12	0,45	1,75	0,45
8 X 14		1,75	0,55
10 X 15	0,65		0,70
13 X 18	0,75		1

F r a i s de retour en contre-remboursement en sus.  
 Nous demanderons ultérieurement à nos adhérents les négatifs de photos que nous pourrions utiliser.

LE LIVRE DE GUILLARD ET MOLMERRET : La révolution en Dauphiné vient de sortir. Pour nos adhérents exclusivement : 12 frs. franco.

Pour les commandes bien donner les spécifications des tarifs qui sont adressés sur demande.

Fraternellement : C. Freinet.